



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 juin 2023

Délibération n° 23C/05/09

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
09 juin 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 53
21 juin 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 12 Votants : 65

**Objet : Tarif des diagnostics périodiques d'assainissement non collectif et modalité de facturation**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Nourard le Franc, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

**Etaient présents :**

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MME BENABBAS Stéphanie, MM BERTHELOT Vincent, BETHELMY Taylor (suppléant de M. DOVERGNE Samuel), MME BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DESANDERE Nicolas (suppléant de M. COULON Olivier), MMES DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), DESMEDT Yveline, DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LE CAM Eric (suppléant de M. VALOIS Eric), LEFEVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM LEROY Gérard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, MME PAMART Anaïs (suppléante de M. BIZET Régis), MM RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MMES SOUDET Sylvie, VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), WALLON Christine.

Soit 53 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MME DUPONT Stéphanie, M. GESBERT Laurent, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATRON Matthias, MOONEN Thierry, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;  
MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) à M. CARRE Christophe (Domfront) ;  
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;  
M. DOISY Hubert (Cressonsacq) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;  
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
M. NEGI Michaël (Lievillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinvillers) ;  
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;  
M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;  
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) à MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) ;

A été élu secrétaire de séance : M. RENAUX André

Les diagnostics périodiques d'assainissement non collectif, autrement appelés diagnostics de bon fonctionnement, sont effectués au plus tard tous les 10 ans par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). La redevance perçue pour sa réalisation doit être facturée au titulaire de l'abonnement d'eau (article R2224-19-8 du CGCT), qu'il soit propriétaire ou locataire du bien.

La communauté de communes doit engager le renouvellement des diagnostics sur les communes qui ont été contrôlées il y a 10 ans. Le coût de ce contrôle comprend la réalisation du diagnostic par le prestataire ainsi que le traitement technique et administratif réalisé par les services de la communauté de communes. Son montant est calculé à 155 € net de TVA.

Afin de répartir équitablement ce montant aux différents titulaires de l'abonnement d'eau potable pouvant se succéder au sein d'un même logement, il est proposé de le lisser sur la facture d'eau des usagers. Il est entendu que seuls sont concernés les administrés dont les habitations sont zonées en assainissement non collectif.

**Le Conseil,**

Vu la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-19-5 et R2224-19-8 relatifs au recouvrement des redevances d'assainissement non collectif ;  
Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en matière d'assainissement non collectif ;  
Vu l'instruction comptable M49 s'appliquant aux services industriels et commerciaux ;

Considérant l'intérêt pour l'abonné d'avoir un lissage sur 10 ans du coût du contrôle de son assainissement non collectif ;

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

A 64 (soixante-quatre) voix pour et 1 (une) voix contre,

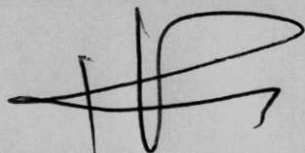
**APPROUVE** le lissage du coût du diagnostic périodique d'assainissement non collectif sur 10 ans ;

**DIT** que le coût annuel sera appliqué sur la facture d'eau de l'utilisateur du service ;

**FIXE** le montant du diagnostic périodique d'assainissement non collectif appliqué annuellement sur la facture d'eau à 15,50 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

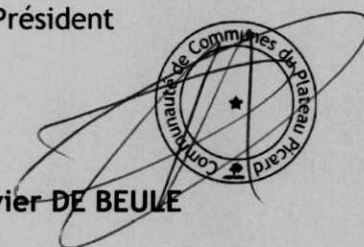
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



André RENAUX

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 21 juin 2023